

<http://www.pierrealainmillet.fr/Une-decision-difficile-dans-un>



conseil de communauté du 15 septembre 2014

Une décision difficile dans un contexte budgétaire de restrictions

- Délibérations - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 15 septembre 2014

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Monsieur le président, chers collègues

Cette délibération nous demande de financer une individualisation complémentaire de programme de 1,3M€HT pour la rénovation du bâtiment siphon et dessableur de Confluence. Bien entendu, cette décision a fait discuter en commission avec des avis très partagés et beaucoup d'interrogations sur ce montant au moment où nous savons tous que des décisions difficiles nous attendent dans la prochaine PPI, décisions qui conduiront à mettre en cause des projets, comme nous avons déjà le faire l'an dernier.

<media2271|insert|center> Cette situation nous conduit à deux commentaires

D'abord, nous remercions les services et le directeur de l'eau, Mr Presle, pour la précision des réponses qu'il nous a apporté très rapidement. Nous comprenons qu'il s'agit d'un équipement stratégique de notre système d'assainissement puisqu'il recueille les eaux usées de 300 000 habitants de la presqu'île, Croix-rousse, Caluire. Nous comprenons que l'ouvrage des années 60 et les équipements des années 80 doivent être renouvelés et que la proximité du musée et sa prochaine ouverture sont d'abord des accélérateurs. Vous nous avez précisé que le surcoût lié à l'esthétique du bardage est de 800k€HT. Si ce surcoût nous a fait réagir, nous comprenons bien que le projet est légitime, indépendamment de ce que chacun peut penser du musée lui-même et de ses dérives budgétaires.

Nous comprenons enfin que ce dépassement résulte de complexité technique qui avait été sous-estimée, et nous connaissons le professionnalisme de la direction de l'eau dans de très nombreux travaux d'assainissements qui sont indispensables dans toutes nos communes, et nous sommes donc sûr que ce qui pouvait être fait pour optimiser financièrement ce projet l'a été.

Cependant, si nous ne pouvons que soutenir une décision de priorisation de travaux dans le cadre du budget de l'assainissement, nous restons interrogatif sur le contexte budgétaire de cette décision. Il est impossible de notre point de vue de prendre au fur et à mesure des décisions qui sont par elle-même justifiées, mais qui peuvent conduire, lors de l'établissement de la PPI à des décisions injustifiées pour d'autres projets.

Nous considérons donc que cette décision nécessite un point en commission des finances, préparatoire à la future PPI afin de situer son impact éventuel sur d'autres projets.

Dans ces conditions, et compte-tenu des éléments fournis par les services, nous nous abstenons et nous demandons au vice-président de répondre rapidement, avec son collègue aux finances, à notre interrogation.